



Des préconisations pour préserver la ressource en eau



Sensibiliser le plus grand nombre d'habitants à un usage raisonné de l'eau : c'est l'une des idées-force exprimées tout au long du cycle consacré à cette ressource. De la synthèse des réunions thématiques, élaborée le 12 avril à l'hôtel communautaire, on retiendra la nécessité de limiter les prélèvements à la fois pour préserver la qualité et la quantité. Parmi les préconisations énoncées par le conseil de développement, certaines sont déjà mises en application (subventionner les récupérateurs d'eau de pluie). Qu'advient-il de la proposition de lancer une étude pour recueillir la mémoire des anciens ou de la suggestion d'une fête de l'eau?

Un portrait de l'emploi sur le territoire de la CABBALR



Le cycle sur l'eau du conseil de développement se referme. Celui sur l'emploi-formation va s'ouvrir. La première réunion thématique se tiendra le mercredi 3 mai à 17 h 30 à l'hôtel communautaire. Pour brosser le portrait de l'emploi sur le territoire de la CABBALR, Yolande Agbeko, animatrice de la commission, a invité Virginie Majka, de la Direction départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités. Aux côtés du président Pierre Duriez, elle accueillera également Stéphane Urbin, directeur du Pôle Emploi de Lillers, et AnneSophie Parfant, directrice du Pôle Emploi de Bruay-LaBuisserie.

Comment arrêter l'étalement urbain



Non seulement il imperméabilise les sols mais il rend nécessaire l'extension des réseaux, multipliant les risques de fuites: l'étalement urbain est doublement néfaste pour la ressource en eau. On en reparlera le mercredi 24 mai à 18 h à l'antenne communautaire de Noeux-les-Mines. Ce soir-là Maurice Leconte, premier vice-président de la CABBALR chargé de l'agriculture et de la ruralité, présentera la loi ZAN (zéro artificialisation nette). Il évoquera les leviers que l'agglo peut actionner pour préserver les espaces agricoles et naturels en limitant la consommation foncière.

Enclencher une démarche d'éducation populaire



Adopté en décembre dernier à l'unanimité des 152 conseillers communautaires moins 2 abstentions, le projet de territoire entre dans sa phase de mise en œuvre. « Le rôle du conseil de développement est d'enclencher une démarche d'éducation populaire pour faire en sorte que les acteurs s'approprient les enjeux, les objectifs du projet de territoire et prennent une part active à la réalisation des objectifs », résumait Daniel Boys lors de la dernière réunion plénière. Il a suggéré d'aller au devant des habitants en mettant en place dans les quatre sous-territoires de l'agglo des réunions sur l'eau, sur les déchets et sur les mobilités. La démarche d'implication citoyenne pourrait se poursuivre au fil de réunions thématiques plus générales.